

**Programme PRES LPC « Acculturation et systèmes normatifs »  
Programme d'amorçage de réseau international de l'Université de Limoges**

**Séminaire de recherches  
15-16 Décembre 2011**

Faculté de Droit et de Sciences économiques de Limoges [www.fdse.unilim.fr](http://www.fdse.unilim.fr)  
5, rue Félix Eboué – BP 3127 – 87031 Limoges cedex 01  
Contacts : [jacques.pericard@unilim.fr](mailto:jacques.pericard@unilim.fr) / [xavier.perrot@unilim.fr](mailto:xavier.perrot@unilim.fr)

***Présentation***

Ce séminaire est la première étape d'un programme soutenu par le PRES Limousin Poitou-Charentes (LPC), associant les laboratoires d'histoire du droit des Universités de La Rochelle, Limoges et Poitiers.

Sont concernées au premier chef les équipes suivantes :

- l'EA 4227 CEIR (Centre d'Études Internationales sur la Romanité) de l'Université de la Rochelle ;
- l'EA 4270 CRIHAM (Centre de Recherche Interdisciplinaire en Histoire, Art et Musicologie) équipe bi-site Limoges-Poitiers ;
- l'EA 3177 OMIJ (Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques) de l'Université de Limoges, axe thématique IAJ (Institut d'Anthropologie Juridique) ;
- l'EA 3320 IHD (Institut d'Histoire du Droit) de l'Université de Poitiers.

L'échelle du PRES offre l'envergure nécessaire pour accroître l'échange de compétences et la mobilité des chercheurs. Le but est de mettre sur pied un cadre d'enseignement et de recherche assurant une qualification juridique d'excellence aux étudiants français et étrangers.

Ce projet s'insère dans une série d'initiatives menées conjointement par les Universités partenaires au niveau du PRES LPC : d'une part la création d'une fédération de recherche en histoire du droit associant les laboratoires précités, d'autre part l'ouverture à la rentrée prochaine d'un Master 2 d'Histoire du Droit (informations bientôt disponibles sur [www.historia-juris.fr](http://www.historia-juris.fr)).

Les moyens mis en œuvre vont dans un premier temps permettre de développer des outils nécessaires à cette collaboration et d'élaborer une véritable stratégie de recherche. Cette rencontre bénéficie en outre du soutien de l'Université de Limoges dans le cadre d'un amorçage de réseau international de recherches associant plusieurs collègues et centres de recherches étrangers situés en particulier dans le bassin méditerranéen.

[Tapez un texte]

## ***Problématique***

Le thème général est celui de l'acculturation au sein des systèmes normatifs du bassin méditerranéen. Ces derniers sont rarement monistes, combinant des traditions juridiques différentes, positivistes et issues des institutions publiques pour les unes (systèmes juridiques stricts), coutumières et émanant du corps social pour les autres (systèmes normatifs). A ces deux composantes, il convient d'ajouter l'influence du religieux, producteur de normes d'une particulière intensité, compte tenu de leur sacralité. L'enjeu des recherches ici envisagées consiste à mettre en évidence les procédures et les mécanismes d'échange entre des systèmes à la fois complémentaires et concurrents.

La recomposition de la société internationale se traduit à la fois par la perte de puissance des Etats et par le désir d'une plus grande sécurité. Les espoirs mis un temps dans la constitution d'espaces politiques intégrés, l'organisation de grands marchés ouverts à la libre concurrence, ont souvent montré leurs limites ; parallèlement, l'on assiste à la montée en puissance des sociétés civiles, singulièrement dans la zone retenue.

Cette profonde mutation se traduit corrélativement par l'affaiblissement de l'Etat et de la Loi, au profit des paradigmes sociaux que l'on s'efforce, parfois avec difficulté, de faire rentrer dans le moule juridique de ces vastes espaces politiques intégrés (soft law, règles d'éthique, processus de conciliation, etc.). Ce questionnement juridique est ravivé par les récentes mutations institutionnelles et constitutionnelles majeures au sein de l'espace méditerranéen. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les pays du Sud ont connu ce phénomène d'acculturation juridique né des relations avec l'Occident et dicté par les exigences modernes. Depuis, des événements telle que la décolonisation ont pu souligner la superficialité, ou, à l'inverse, selon les secteurs du droit, le renforcement de cette combinaison de traditions juridiques et non-juridiques.

Les évolutions sociales et politiques touchant les pays du bassin méditerranéen suscitent une réflexion de fond. Sur quelles bases juridiques doit s'appuyer le changement ? Les antagonismes juridiques sont nombreux et plusieurs données sont à prendre en compte pour la restauration de l'équilibre : rôle de l'Etat, aspirations sociales, place de la religion, regard de la société internationale, droits de l'homme, etc. Autant de critères qu'il faut concilier.

L'organisation d'une première rencontre autour de thèmes volontairement généraux doit permettre de préciser les axes de travail futurs de ce groupe de travail en invitant à y participer des acteurs et des observateurs de cette mutation. L'intervention d'historiens du droit et de positivistes assure par ailleurs une approche diachronique nécessaire à un débat réactivé par les évènements récents.

## Programme du séminaire

**Jeudi 15 décembre, à partir de 10h**

### 1-Présentation des ressources

Le site internet ([www.historia-juris.fr](http://www.historia-juris.fr)) et l'outil collaboratif  
Fonctionnement, contenu  
Potentialités et évolutions futures

Présentation du Master 2 PRES d'Histoire du Droit  
Organisation des enseignements  
Ouverture internationale, projets de co-tutelles et de diplômes internationaux

### 2-Thèmes de recherche (I)

#### **Codifications pénales et acculturation. Réussites et échecs.**

D. Veillon (Université de Poitiers), *Bilan des travaux portant sur la codification conduits dans le cadre de l'IHD*

A. Lauba (Université de Poitiers), *Perspectives de recherche sur le thème des colonies*

P.Texier (Université de Limoges), *Les codifications pénales méditerranéennes au XIX<sup>e</sup> siècle, premier bilan et perspectives*

A.Helmis (Université nationale et capodistrienne d'Athènes), *Acculturation en droit grec moderne*

#### **Enjeux de la modernité juridique et limites culturelles au changement dans le bassin méditerranéen.**

E. Allonneau (Université de Poitiers), *Les Parlements, une institution universelle?*

J. Bouineau (Université de La Rochelle), *Le droit romain : une langue d'avenir pour le dialogue méditerranéen ?*

**Vendredi 16 décembre 2011, 9h-16h**

### 1-Thèmes de recherche (II)

I.Biliarsky (Université de Varna), *Droit et sacré. Approche historique*

I.Kaboglu (Université Marmara d'Istanbul), *Constitutionnalisme dans le bassin méditerranéen*

A. Arjomand (Université Shahid Beheshti de Téhéran), *Exemple de l'Iran*

N.Baccouche (Université de Sfax), *Exemple de la Tunisie*

### 2- Bilan et perspectives de recherches.

Besoins scientifiques  
Programmation des rencontres futures